NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/8905
25 novembre 1968
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT OU EN EST LEUR EXAMEN

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de signaler qu'au 25 novembre 1968 aucun changement n'était intervenu en ce qui concerne les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et le point où en était leur examen lors de la publication de l'exposé succinct portant sur la semaine qui a pris fin le 16 novembre 1968 (S/8898).

68-27205